

Direction Générale des Douanes



**DECISION N° 28 /MPMB/DGD/DU 25FEV 2015**

Portant nomination des membres du Comité de Traitement et de Suivi des Opérations du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) et du Prélèvement Communautaire CEDEAO (PCC), dénommé Comité PCS-PCC

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

- Vu La loi n° 64 - 291 du 1<sup>er</sup> août 1964 instituant le code des Douanes ;
- Vu Le décret n° 2012- 242 du 13 mars 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2011 – 222 du 07 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu Le décret n° 2012 –287 du 16 mars 2012 portant nomination du Colonel-Major COULIBALY Issa en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 023 du 10 mai 2011 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la décision n° 89/MPMB/DGD du 07 octobre 2014 portant création du Comité de Traitement et de Suivi des Opérations du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) et du Prélèvement Communautaire CEDEAO (PCC).
- Vu Les nécessités du service ;

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : les agents des douanes dont les noms suivent sont désignés en qualité de membres du Comité de Traitement et de Suivi des Opérations du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) et du Prélèvement Communautaire CEDEAO (PCC).

✓ Président

**Monsieur KONE Digou Basile**, Sous-Directeur des Techniques Douanières

✓ Membres

**Au titre de la Direction de la Réglementation et du Contentieux (DRC)**

- Monsieur KOFFI AKAFFOU Paul Mermoz ;
- Madame N'GUETTA Née KOUADIO Ahou Valérie.

**Au titre de la Recette :**

- Monsieur ZEHERO-BI Bolou, Sous-Directeur du Suivi des Moyens de Paiement et de la Trésorerie.

**Au titre de la DSEE :**

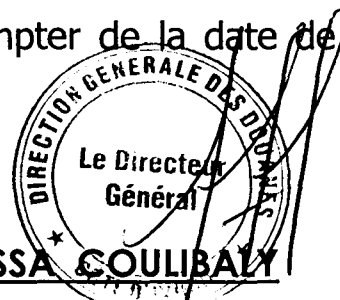
- Monsieur KANGA Kouamé, Sous-Directeur de la Production Statistique ;
- Monsieur DIBY Kouadio, Chef de Section du Programme Economique et Financier.

**Au titre de la Direction Informatique (DI) :**

- Monsieur KOUADIO Fiény, Assistant du Directeur de l'Informatique ;
- Mme AGOUA Née AKA Dreba Carole, Assistante du D.I.

**Article 2** : Le Secrétariat est assurée par la Direction de la Réglementation et du Contentieux (DRC).

**Article 3** : La présente décision prend effet à compter de la date de signature.



**Colonel. Major. ISSA COULIBALY**

Administrateur Général des Services Financiers  
Officier de l'Ordre National